

Auxiliaire de puériculture

Conditions d'admission

Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (aucune dispense d'âge n'est accordée, pas d'âge limite supérieur).

Cette filière est en cours de réingénierie.

Les modalités de sélection sont en cours de modification, les textes officiels seront bientôt publiés.

Formation

Déroulement des études

1 435 heures d'enseignement théoriques et clinique en institut de formation et en stage.

Rentrée scolaire la première semaine de janvier.

Le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture sanctionne l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier, il est délivré par le ministère chargé de la Santé.

Coût de la formation

Le montant de l'inscription à la sélection et le montant des frais de scolarité, ainsi que les modalités de prise en charge financière, sont indiqués dans la notice d'inscription concours d'entrée.

Formation continue

Sessions organisées dans les hôpitaux et au centre de formation continue du personnel hospitalier (CFC-MPPPH) ainsi qu'à l'école de puériculture, sur le campus Picpus. Les titulaires du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture peuvent se présenter au concours d'entrée en institut de formation en soins infirmiers, sous réserve de justifier de 3 ans d'exercice professionnel.

Exercice professionnel

Établissements d'accueil du jeune enfant, services hospitaliers de pédiatrie, maternité. L'auxiliaire de puériculture dispense, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier(e) ou de la puéricultrice, en collaboration avec lui (elle) et sous sa responsabilité des soins et des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant de la naissance à l'âge de 18 ans et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité. L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion. Il (ou elle) transmet les connaissances liées à sa fonction et, dans ce cadre, participe à des actions de formation.

École de puériculture de l'AP-HP

Campus Picpus

33 boulevard de Picpus
CS 21705
75571 Paris Cedex 12
01 40 27 44 35

Accès

Métro :

Ligne 6 : Picpus

Lignes 2 et 9 : Bel-Air ou Nation

RER : Nation (Ligne A)

Bus :

Ligne 29 : Picpus, Santerre,

Ligne 56 : Square Courteline

Ligne 46 : Rue de la gare de Reuilly

Pour accéder au bâtiment du Campus Picpus : **se munir obligatoirement d'une pièce d'identité (ou de la carte professionnelle AP-HP) contre laquelle un pass vous sera délivré pour accéder au campus.**

Pour en savoir plus :
concours.aphp.fr